



**ARRETE NOMMANT DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

N°137/2026

Le Maire de SIERENTZ, Haut-Rhin,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Au titre des membres désignés par le Conseil Municipal

- Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
- Madame Manuelle LITZLER
- Madame Carole CHITSABESAN
- Madame Jennifer GRUND
- Madame Carine LEMOUZY

Au titre des membres désignés par les Associations ou la Commune

- Monsieur Daniel POTEK - AFAPEI
- Monsieur André BUBENDORF-UDAF
- Madame Agnès WENZEL- VMEH
- Madame Patricia GOUTTEFARDE-La Fleur de l'âge
- Madame Rosalie MICCICHE - VMEH

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Les intéressés
- Affichage

Le Maire :

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * notifié le 04 mai 2026

Fait à SIERENTZ, le 04 mai 2026

Le Maire,
Pascal TURRI

